

Société des Amis du Vieux Revest Et du Val d'Ardène

Sommaire :

- *Du Coudon au Faron, en passant par le Grand Cap,*
- *Voir la Corse du fort Coudon,*
- *Jean Baudissaire à Tourris,*
- *La verrerie de Tourris au 19^{ème} siècle,*
- *Construction en 1910 du groupe école et mairie,*
- *Le pigeonnier féodal,*
- *Le loup dans le Var depuis 1806,*
- *Les aiglons de Bonelli du Revest-les-Eaux, couvée 2013*
- *Poème de Philippe Chabaneix : Vers dorés.*



Le Revest-les-Eaux, gravure de Decaris

Président fondateur : Charles Aude

Bulletin n°62 – Septembre 2013 – ISSN 2117-9646

Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène

Mairie-Place Jean Jaurès

83200 – Le Revest-les-Eaux

06 35 21 51 95 – ch@revest.fr – <http://www.revest.fr>

Du Coudon au Faron, en passant par Le Grand Cap

En **1846**, selon le rapport du préfet du Var, présenté au Conseil général du Var (page 26) :

.../...

« En 1840, on a commencé le fort Faron et la tour Croix-Faron, ainsi que la route de Faron. Ces ouvrages ont été achevés ensuite sur les fonds de la loi de 1841, au moyen desquels on a construit aussi la caserne retranchée du Pas de la Masque, la tour Baumont, le fort du grand Saint-Antoine et le fort Malbousquet. »

.../...

En **1882**, M. Barle C, Capitaine au long cours, Second à bord du Vapeur Georges de M. Vezian (Cgnie de Marseille) dédie au général de division de Miribel un opuscule *« au nom du vrai patriotisme »*.

Ce militaire s'interroge sur une éventuelle invasion de l'Italie et d'une défaite de l'armée française sur la première ligne des défenses-frontières françaises.

Sans publier les 83 premières pages de ce document stratégique définissant depuis la frontière franco-italienne les nombreuses fortifications à construire, nous voilà proche de Toulon :

.../...

« La partie centrale des Maures ayant déjà été traitée, il ne me reste plus qu'à parler de Toulon, que j'ai appelé : L'arrière-Garde. Mais, en face d'hommes aussi compétents que ceux qui se sont occupés et s'occupent, chaque jour, de la défense de l'immense zone militaire de cette ville, j'ai une certaine hésitation à aborder ce sujet. Aussi, je ne parlerai que de ce que je crois le plus strictement nécessaire pour compléter mon système défensif :

Ayant laissé Carnoules protégé et totalement mis en sécurité par le fort et ses dépendances de Notre-Dame des Anges, j'ai négligé la protection de cet embranchement par le côté Nord, dans le cas où l'armée ennemie, totalement victorieuse sur la partie centrale du Var, descendrait, par Brignoles, sur Carnoules, cherchant à s'emparer, non seulement de cet embranchement sur Aix, mais encore de la partie de la grande ligne comprise entre Carnoules et Solliès-Farlède, ce qui lui permettrait facilement de se jeter sur les Salins d'Hyères, par les dernières pentes des Maures finissant vers Pierrefeu, au-delà duquel village coule, dans une belle plaine, la rivière de Gapaud.

Pour parer à cet inconvénient, les premiers contreforts bas alpins qui commencent immédiatement avec la ligne de Toulon à Nice, laquelle est placée à leurs pieds, entre Carnoules et Solliès-Farlède, devront être couronnés sur quatre points, à partir de Coudon, par quatre forts se donnant la main jusqu'à Carnoules ou Pignans, afin d'empêcher une irruption de l'ennemi, par le Nord,

sur la partie basse et finale des Maures, lui permettant de venir couper la communication par chemin de fer, entre Hyères et Fréjus. »

M. Barle propose aussi de *« garnir le sommet le plus élevé des environs de Toulon, dans la partie Nord, appelée : « le Grand Cap », d'un puissant ouvrage de commandement. »*

Il est évident, pour le Grand Cap, que le projet stratégique de M. Barle ne dépassera pas le stade d'un texte dédié.

Le **samedi 19 mai 1894**, le *Journal des débats politiques et littéraires* publie en page 4 une question à la Chambre des députés de M. Cluseret (Var) s'adressant au ministre de la guerre :

« Les travaux du fort du Faron, à Toulon, seraient faits par une équipe d'ouvriers italiens qui appartiennent, actuellement, à l'armée de leur pays ; comment le ministre peut-il donner des travaux de ce genre à des ouvriers étrangers, alors que les nôtres chôment ? Comment peut-il introduire ces ouvriers dans des forts dont l'accès est interdit même à nos officiers ? »

M. le général Mercier, ministre de la guerre, réduit l'incident à ses justes proportions :

« On a employé à Toulon quelques ouvriers italiens, mais dans des conditions de surveillance qui peuvent rassurer la Chambre ; le fait, d'ailleurs ne se renouvellera pas. »

L'incident est clos après une courte réplique de M. Cluseret.

Le **samedi 26 mai 1894**, le journal *La Presse* publie, en page 1, un article concernant l'emploi d'ouvriers italiens, cette fois, pour la construction du fort Coudon.

« Il paraîtrait qu'une foule d'ouvriers italiens sont occupés au creusement des galeries et réduits souterrains dudit fort. A première vue, il paraît bien invraisemblable qu'au lendemain même des débats parlementaires l'administration militaire retombe dans les errements qui lui ont été reprochés, à tort ou à raison.

D'autre part, le ministre de la guerre a saisi l'occasion qui lui présentait l'interpellation de M. Cluseret pour réitérer aux officiers du génie qui sont chargés de la surveillance des travaux, d'exercer cette surveillance avec la plus grande rigueur.

Une liste nominative des ouvriers employés sur les chantiers doit leur être remise par l'entrepreneur ; la constatation des nationalités est donc très facile. Enfin, les travaux actuellement faits au Coudon, sont, si nos renseignements sont exacts, d'importance plutôt secondaire ; ils consisteraient principalement en réfection de talus qui coulent, en déblaiement de fossés qui se comblent. »

Voir la Corse et l'Ubaye du fort du Coudon



Le Coudon, publication datée de 1960

Le fort du Coudon a été construit entre 1879 et 1884. Il fait partie de l'ensemble de *la Place de Toulon*. Il est magistralement implanté au sommet du mont du même nom. Il a été édifié en moellons calcaires. C'est un fort réalisé sur plusieurs niveaux qui sont, pour l'essentiel, creusés dans la roche. Nous notons, à 300 mètres en contrebas et au Sud, un mur construit de main d'homme qui a été bâti afin de retenir les blocs de pierre extraits du cœur de ce pic rocheux.

Le fort du Coudon, depuis 1946, est parfois appelé Fort de l'Est ou Fort Girardon du nom d'un soldat français tué lors de la libération le 21 août 1944. Selon Paul Gaujac (*La bataille et la libération de Toulon*), la 9^{ème} division d'infanterie coloniale a réussi la prise du fort tenu par

les Allemands en escaladant, pieds nus, une muraille non protégée de huit mètres. Girardon était de cette escalade. Suivirent les autres commandos en utilisant une échelle en corde. L'Oberleutnant qui commandait les Allemands lança une fusée rouge et une salve de fusants éclata aussitôt au-dessus du massif. Au Bau, deux blessés furent achevés par les obus et sur le fort de l'Est, le lieutenant Girardon fut tué par un éclat et son capitaine touché à la jambe.

Nous ne pouvons pas visiter l'intérieur de cet ouvrage car il est toujours militairement occupé. Cela est regrettable car nous aimerions voir ce qu'il reste du poste optique (ou poste de télégraphie) situé à la pointe Sud de l'éperon qui permettait de communiquer avec la batterie du Col Bas dans l'Ubaye et la Corse.

Jean Baudissaire et Tourris



1972 : le comptoir de l'auberge Saint-Jean avec Fine Alziari, Jean Baudissaire et Scolastique Alziari

Michel Barberis-Bianchi nous invite à partager une remarquable photographie :

« En scannant de vieilles pellicules noir et blanc, je suis tombé sur des images intéressantes de Jean Baudissaire avec sa femme, Scolastique Alziari (à gauche), et sa belle-sœur, Joséphine Alziari (dite Fine, à ne pas confondre avec La Bergère de Tourris), lors d'un dîner qu'il avait organisé pour son anniversaire en 1972 à l'auberge Saint- Jean. Je peux dater exactement ces clichés puisque mon épouse avait accouché de notre première fille 4 jours après. C'était le 24 août 1972. »

Ce cliché est sublime et retrace bien l'ambiance des années 1970 : la lampe à pétrole, la « réclame » Phénix, les vêtements... Chaque détail a son importance. Il ne manque plus que le son et le mouvement... et on pourrait se croire dans un film de Buster Keaton ou dans l'interprétation d'un roman de Marcel Pagnol. Jean Baudissaire, dit parfois Le Gaulois, avait le verbe haut et le sens théâtral réservés à quelques seigneurs de nos collines. Si nous fréquentions son « auberge », ce n'était pas uniquement pour l'excellente cuisine qui était servie, mais aussi et surtout pour le pétillant de la vie que savait provoquer malicieusement Jean Baudissaire.

La verrerie de Tourris ¹



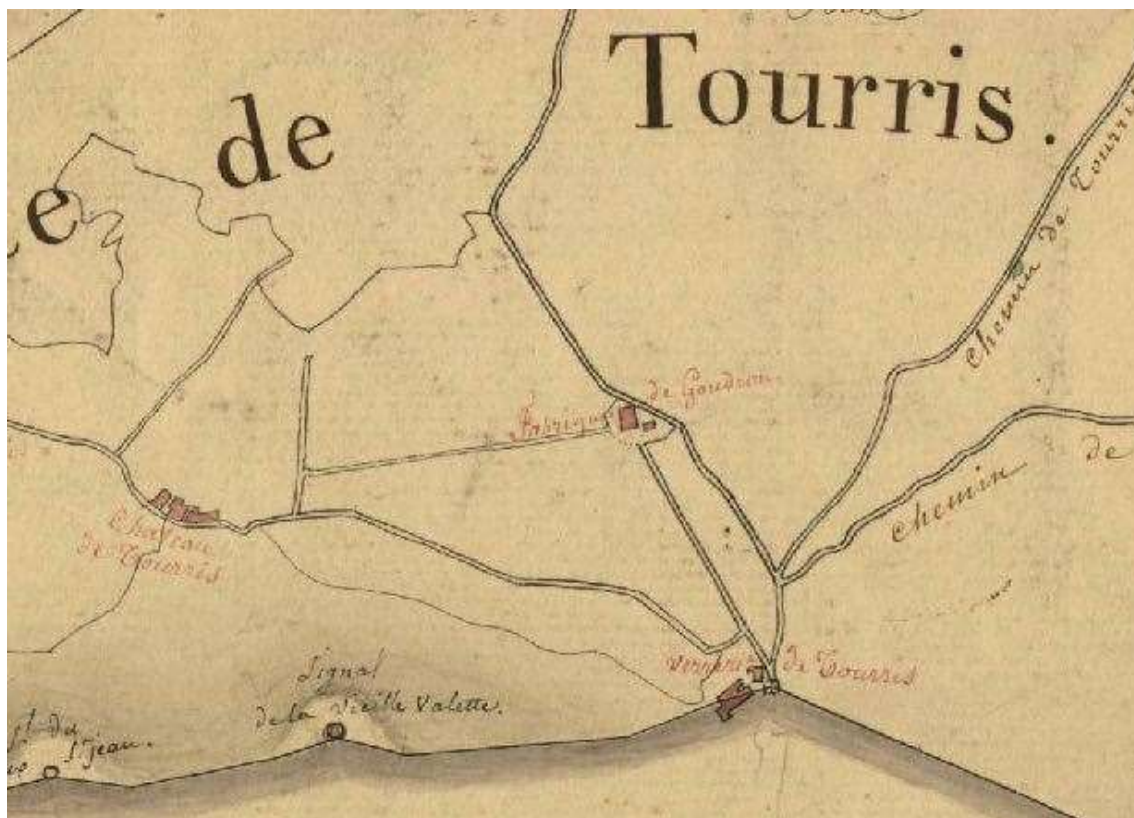
A gauche, la verrerie de Tourris. A droite, l'ancienne auberge de Jean Baudissaire (dernier usager du bâtiment vers 1980)

Sous Charles X, d'après le Bulletin des lois de la République française, d'après les Annales des mines (recueil de mémoires sur l'exploitation des mines – Deuxième série – Tome 1 – 1827), nous trouvons, le 5 juillet 1826, l'ordonnance du Roi qui autorise le sieur Tessier d'établir une verrerie à verre blanc, à Tourris, dans la commune de La Valette.

*ORDONNANCE du 5 juillet 1826, portant que le **Verrerie de** sieur Teissier est autorisé à établir dans son do- **Tourris.**
maine de **Tourris** près Lavalette (Var) une
verrerie à verre blanc. L'impétrant pourra con-
sommer du bois dans cette **verrerie**, qui sera com-
posée d'un four de fusion à huit pots et d'un four
à recuire et à étendre, de carcaises et ateliers
accessoirs.*

Annales des Mines – page 341

¹ Article réalisé grâce aux recherches de René Vernet, Patricia Calmel-Kobrin, Carole Castellazuelo et Michel Augier en 2013.



Selon le cadastre napoléonien du 31 mai 1827, la verrerie de Tourris est signalée. Elle est construite à cheval entre la commune du Revest et la commune de la Valette.

Dans « *Les Annales de la Société Naturelle de Toulon* » (années 1930-31) n°15, selon le manuscrit laissé

par Joseph Auzende, en page 51, on lit : « *On peut arriver à la Foux du Revest en passant aux Olivières, partie de terrain cultivable en vignes, et venant de là passer aux Sablières, où l'on trouve des galeries souterraines de sablon que l'on expédie aux fabriques de verreries à Gémenos, Marseille, etc ...* ». Nous sommes au 19^{ème} siècle.

En 1988, Danièle Foy publie « *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne* » où on lit (page 31) : « *Avant même d'obtenir l'autorisation de créer son atelier à la Valette au quartier de Tourris en 1825, le sieur Tessier s'est assuré l'exploitation de la "grande et belle carrière (de sable) récemment ouverte à Tourris". Bien qu'importante, l'existence de sable immédiatement voisin de la verrerie, n'est pas la cause déterminant la fixation d'un atelier : bien des ateliers du XIX^{ème} siècle font transporter leur sable sur plus de cinquante kilomètres.* »



Wagonnet et son châssis de la carrière de sable de Tourris, mis en valeur par des passionnés le 24 février 2013 (Photographie : Michel AUGIER 2013).



Photographie d'un wagonnet ressemblant à celui de la carrière de sable de Tourris. Merci à la commune de Condorcet (Drôme) qui nous a aimablement transmis ce cliché.

Le cahier des Charges de la construction de l'actuelle mairie, Place Jean Jaurès



Plan original de la façade du Groupe Ecole-Mairie du Revest

L'actuelle mairie est initialement, en 1910, un ensemble Ecole-Mairie :

- aux ailes de ce bâtiment, deux classes, une de Garçons et une de Filles, au rez-de-chaussée, et au premier étage les deux appartements de fonction des instituteurs,
- au centre de ce bâtiment, rez-de-chaussée et premier étage, l'espace pour la mairie.

Le cahier des charges, datant donc d'avant 1910, est un document technique qui mérite d'être lu avec le recul du temps. Il y a, dans les 37 pages de nombreux détails que nous allons vous faire partager.

37 pages définissant avec précision les murs, les drains, les chaînages, les planchers, les parquets et carrelages, les lambris ou plafonds en roseaux, les cloisons en briques, les couvertures, les portes principales donnant sur la place Meiffret (aujourd'hui Jean Jaurès), les portes vitrées, les portes

intérieures pleines, les portes en fer, les fenêtres, les escaliers, les rampes d'escalier, les cheminées, les poêles en fonte de chaque classe, l'enduit au mortier de chaux hydraulique, l'enduit au ciment, les lettres incrustées, le blanchiment à la chaux, le soubassement à la colle, la pierre d'évier et le robinet de prise d'eau, les placards, les lucarnes des combles, la corniche d'embellissement, les gratte-pieds, la peinture, la vitrerie, la tenture, la canalisation d'eau, les préaux couverts, les réfectoires, les privés et water closets, le mobilier, dont celui des classes, la provenance et nature des matériaux, le repos hebdomadaire des ouvriers employés sur le chantier, le nombre d'ouvriers étrangers, les heures supplémentaires, les ouvriers d'aptitudes physiques restreintes !

Trop important pour un simple résumé. Alors, nous nous permettons de vous proposer de communiquer, par extraits, quelques uns des paragraphes de ce cahier.

Les portes principales

Les portes, dites principales, donnant accès sur la place Meiffret, auront leurs encadrements et leurs seuils en pierre de taille dure. Les portes du groupe scolaire auront une ouverture de 1m20 de largeur sur 3m50 de hauteur ; celle de la mairie aura une couverture de 1m70 de largeur sur 3m50 de hauteur ; les portes, en bois de sapin du nord, seront à deux vantaux, avec bâti de 0,054 d'épaisseur, présentant trois panneaux avec moulures saillantes à grands cadres et arasées ; une imposte, à petits cadres, vitrée, avec croisillon mouluré en fonte, sera établie dans le haut de chaque vantail. Les portes présenteront des battants de 0,05 ; chaque vantail recevra trois gonds en fer de scellement et encastrés ; les fermetures comprendront chacune une crémone en fer demi rond de 0,020, avec poignée et une serrure, dite de sûreté, de 0,14 avec un bouton double olive.

Les portes vitrées

Les portes des classes donnant accès aux cours et aux vestibules d'entrée, celles des réfectoires et celles établies sur les cloisons séparatives du logement aménagé au rez-de-chaussée de la mairie, seront en bois de sapin du nord et vitrées ; elles présenteront deux panneaux à petits cadres dans le bas, les bâtis seront de 0,034 d'épaisseur, les dormants auront 0,05 de largeur. Elles seront à un seul vantail et

recevront chacune 3 paumelles à H entaillées sur le champ et posées à vis. Toutes les portes vitrées seront fermées à l'aide de serrures, dites à l'anglaise, de 0,14 avec bouton double olive en céramique.

Les portes intérieures pleines

Les portes intérieures des appartements des Maîtres, les portes d'entrée du logement du rez-de-chaussée de la mairie et celles du 1^{er} étage, seront pleines, en bois de sapin du nord ; elles présenteront trois panneaux de 0,027, à petits cadres, avec bâtis de 0,034 d'épaisseur et dormants de 0,05 de largeur. Toutefois, les portes des placards, celles du vestibule de la mairie donnant accès à la cour et sous l'escalier seront à petits cadres et arasés. Les portes à un vantail recevront chacune trois paumelles à H entaillées sur le champ et posées à vis ; la porte d'entrée de la salle du Conseil Municipal sera à deux vantaux de 0,80 de largeur, recevant, chacun, trois paumelles à H entaillées sur le champ et posées à vis ; un de ces vantaux sera fermé à l'aide d'une crémone à poignée. Toutes les portes intérieures pleines seront fermées à l'aide de serrures, dites à l'anglaise de 0,14, avec bouton double olive, en céramique, sauf les portes de la cour et de l'escalier de la mairie qui recevront des serrures à pêne dormant, et les portes de placard qui seront fermées à l'aide de serrures dites de placard, de 0,08 de longueur.

Les réfectoires

Les réfectoires seront installés sous les préaux à côté du mur de clôture de la cour de la mairie ; un blocage en maçonnerie ordinaire, de 0,20 d'épaisseur sera établi sous le parquet ; des cloisons en briques tubulaires de 0,05, au mortier de chaux hydraulique seront élevées sur le devant, entre l'angle du mur de clôture de la mairie et la première colonne et, par le travers des préaux, perpendiculairement un mur séparatif, au droit de cette première colonne. Une porte vitrée de 2m60 x 0,90 et une croisée de 1m70 x 1,20, en bois de sapin du nord, conformes aux modèles décrits pour le bâtiment principal, seront établies sur le devant de chaque réfectoire. Les parquets seront en tomettes de Salernes, du petit modèle. Les plafonds en roseaux, avec anses à panier, seront exécutés comme pour le bâtiment principal ; ils seront supportés par des poutres en bois de sapin du nord de 0,10 d'équarrissage, placées parallèlement au mur séparatif et encastrées dans le mur de clôture et la cloison en briques. Les parois des réfectoires seront blanchies au lait de chaux avec soubassement à la colle de 1m30 de hauteur.

Des bornes fontaines en pierre de taille, mesurant 1,00 x 0,60 x 0,20 seront placées à côté des portes de réfectoire ; elles seront munies de robinets à vis de pression du modèle adopté pour les cuisines.

Le mobilier des deux salles de classe

Il comprend :

1°- Les bancs-tables, au nombre de 32, en bois de sapin du nord, avec deux traverses en chêne dans le bas, à 2 places, de dimensions conformes à l'arrêté ministériel du 17 juin 1880 ; le dessus peint en noir.

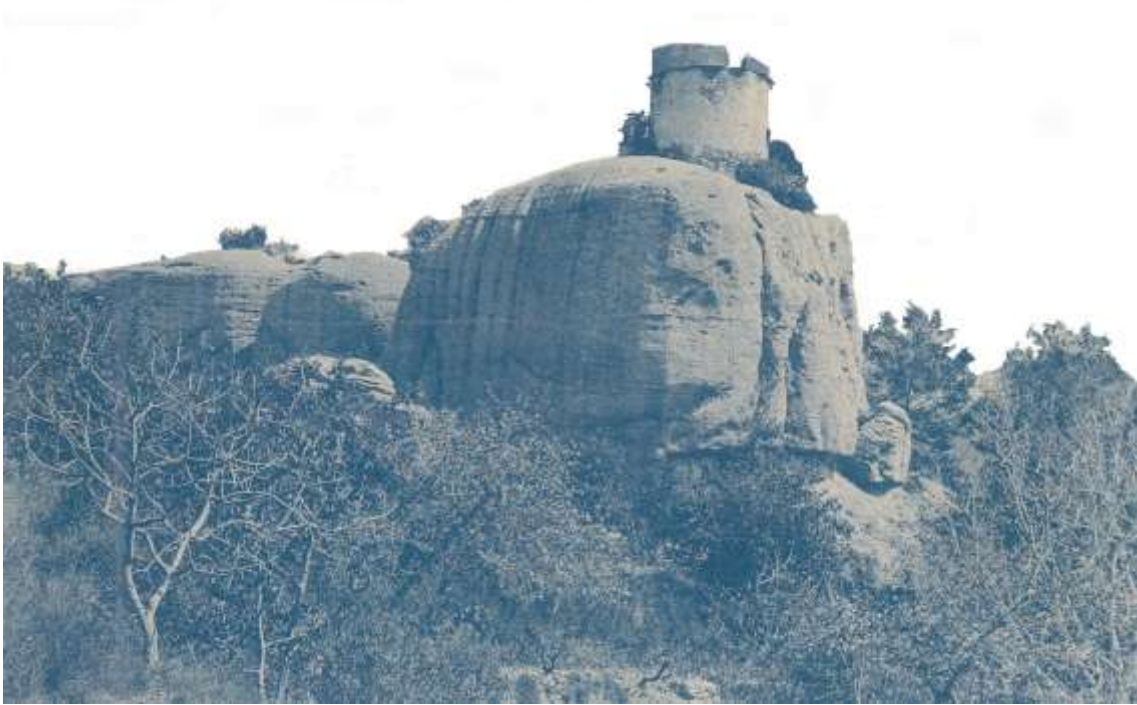
2°- Les tables des Maîtres, en bois de chêne de 1m15 x 0,65 et 0,85 de hauteur, avec deux tiroirs, dont un fermant à clef et l'autre à bouton.

3°- Les estrades en bois de sapin du nord pour tables de Maîtres et pour accès au tableau noir, mesurant 7 (1,40 + 1,00) 0,30, avec petite marche d'accès de 0,60 x 0,22 x 0,15, sur le devant du tableau ; ces estrades seront en planches de 0,22 de largeur et de 0,027 d'épaisseur, assemblées à rainures et languettes.

Les poêles des deux salles de classe

Il sera installé, dans chaque classe, un poêle en fonte émaillée, avec grille à bois ; les tuyaux de ces poêles, en tôle, viendront se raccorder avec les tuyaux des cheminées placées directement au-dessus ; la traversée des planchers se fera au moyen d'un manchon en tôle entourant le tuyau du poêle. Ces appareils reposeront sur des feuilles de tôle de trois millimètres d'épaisseur appliquées sur les parquets ; ces feuilles seront suffisamment larges pour recueillir les cendres.

Le Pigeonnier dit « féodal »



Le pigeonnier avant sa « réhabilitation »

Le ministère de l'Éducation Nationale (Beaux-Arts/Monuments historiques) a arrêté le classement du « pigeonnier féodal et de ses abords, comprenant la parcelle-cadastrale n°145, section E, de la commune de Revest-les-Eaux (Var).

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaires ou pittoresque ;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 1^{er} septembre 1931 ;

Vu l'adhésion datée du 15 mars 1937 donnée par M. Henri Aude, à Revest-les-Eaux ;

Article premier

Sont classés parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département du Var, au maire de Revest-les-Eaux et à M. Aude, propriétaire, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3

Il sera transmis au Bureau des hypothèques de la situation du site classé. »

Paris, le - 8 JUIN 1937
Beausse

Les loups dans le Var depuis 1806

Selon une note réalisée à Draguignan le 12 avril **1806** par REBOUL, lieutenant de louveterie du département du Var, pendant le premier trimestre de 1806, 10 loups ont été tués lors de battues officielles.

Noms des personnes qui ont tué les loups	Date du jour où les loups ont été tués	Forêts dans lesquelles ils ont été tués	Nombre de loups tués
BLANC Boniface	6 janvier 1806	Gardefreinet	une louve
ARMELIN Hermentaire	27 janvier 1806	Taverne	une louve
LAMBEAU Joseph	7 février 1806	Entrecasteaux	une louve
LAMBERT Laurent	19 février 1806	Châteaudouble	un loup
LION Gabriel	28 février 1806	Aiguine	une louve
BOUSQUET Gaspard	2 mars 1806	Aiguine	un loup
ROUBION Joseph	13 mars 1806	Les Salles	une louve
ASTIER Victor	20 mars 1806	Comps	deux louveteaux
GIRAUD François	30 mars 1806	Montferrat	un loup

Les loups, déjà à cette date, faisaient des dégâts dans les troupeaux et les bergeries, imposant ces battues administratives.

Sept ans après, le 28 juin **1813**, au nom du préfet du Var, le conseiller de préfecture Jouffroy autorisa le sous-préfet de Draguignan à organiser une battue au loup, à la demande du maire de Favas (aujourd'hui incluse dans Bargemont). Selon ce maire, les loups faisaient des dégâts en plein jour, s'approchant des portes des maisons.

Cela démontrait que, malgré les dix loups tués en **1806**, la menace persistait. À cette date, le nombre de loups, dans le département du Var de l'époque, était évalué entre 80 et 120.

Selon les archives départementales, en **1858** il y avait 5800 porteurs d'un permis de chasser : cette année-là, il a été déclaré 42 loups tués.

Le loup a progressivement disparu dans notre département plus particulièrement au 20^{ème} siècle. Il faut attendre **1987**, pour une annonce de retour officialisé, d'abord dans le Mercantour (vallée de la Roya) puis en **1991** à Saint-Maymes, dans les gorges du Verdon.

Le Muséum d'Histoire Naturelle du Var, qui suit le loup dans le Var, comptabilise en **2010-2012** au minimum 5 loups dans le camp de Canjuers, 1 loup dans le secteur de Rians et 1 dans le secteur Sainte-Baume/Roquebrussane/Revest-les-Eaux, suivis grâce à leurs ADN. Le loup a besoin d'un kilogramme de viande par jour et doit disposer d'un territoire de chasse d'environ 30000 hectares. Chaque année, dans le Var, 220000 € sont payés pour les dégâts causés par les loups. Ce chiffre est modeste si on le compare aux 1,648 millions d'€ déboursés par les chasseurs varois afin d'indemniser le monde agricole pour les dommages causés aux cultures par les sangliers et cela malgré un prélèvement de 21787 sangliers en **2012-2013**.

*Aiglons de Bonelli revestois : baguages réussis
ce vendredi 24 mai 2013*



Nicolas VINCENT-MARTIN présentant un des deux aiglons de Bonelli du Revest-les-Eaux, couvée 2013

Les deux aiglons revestois ont été bagués ce vendredi 24 mai 2013 par le Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CENPACA), accompagné par la L.P.O., le Muséum d'Histoire naturelle, la DDTM, T.P.M. et les Amis du Vieux Revest.

Deux poussins mâles âgés d'une quarantaine de jours, pèsent respectivement 1,650 kilogramme et 1 kilogramme, donc sont bien nourris et en parfaite santé. Ces deux rapaces disposent déjà d'impressionnantes serres d'aigles adultes.

Ces deux oiseaux prendront leur premier envol dans vingt à quarante jours et quitteront le Revest-les-Eaux un à deux mois après. Ils se disperseront vraisemblablement vers l'Espagne.

Dans le nid, Philippe LEBRE (CENPACA), escaladeur expérimenté pour ce type d'opération, a trouvé des restes de proies capturées par le couple adulte afin de nourrir la progéniture 2013. Une première analyse visuelle permet d'écrire qu'ils ont eu au menu alimentaire du goéland leucophée, du pigeon ramier et de l'écureuil.

L'opération globale a pris 58 minutes. C'est le temps total entre le début de la descente de Philippe vers l'aire qui était en contrebas à cinquante mètres et la remontée définitive de Philippe.

Entre temps, les deux aiglons ont été minutieusement montés en haut de la Barre de Caume. Puis, sous la responsabilité du CENPACA, plus particulièrement de Cécile PONCHON, après un relevé d'ADN, ils ont été scientifiquement examinés, pesés, photographiés et bagués. Une bague à chaque patte :

- BA11296 et PH pour l'un,
- BA11297 et P8 pour l'autre.

Ils ont été remis au nid, quitté pendant moins de trente minutes, par Philippe avec des précautions très professionnelles.

C'est Guy LAUNAY qui a été le premier à découvrir l'aire de l'aigle revestois en 1972. Depuis, les techniciens du CENPACA, vrais passionnés de la Nature, surveillent ce site. En mai 1991, Guy LAUNAY fera une chute mortelle de la Barre de Caume.

Vendredi 24 mai 2013, étaient présents :

- PONCHON Cécile (CENPACA)
- CATARD Antoine (CENPACA)
- GERVAIS Muriel (CENPACA)
- LEGRAND Aymeric (CENPACA)
- LEBRE Philippe (CENPACA)
- ROTHIER Michel (CENPACA)
- VINCENT-MARTIN Nicolas (CENPACA)
- BACH Jean-François (L.P.O.)
- LEVESQUE Sylvie (L.P.O.)
- ORSINI Philippe (Muséum)
- THOLLON Stéphane (D.D.T.M.)
- LASCEVE Matthieu (T.P.M.)
- TAILLARD Marie-Hélène (Amis du Vieux Revest)
- CHESNAUD Claude (Amis du Vieux Revest).



Le poète Philippe CHABANEIX et son épouse Germaine au Cyprès (Gravure d'Albert DECARIS)

VERS DORÉS

Merveille de l'aurore à l'aurore endormie,
Des charnelles amours angélique ennemie,
Toi que chacun appelle et désire en secret
Et qui de plus d'un rêve a fait plus d'un regret,
Lorsque tu quitteras le royaume des songes,
Ces jardins embaumés et l'abîme où tu plonges
Et d'où tu sors plus belle encor, puisse ton cœur
S'émouvoir d'être ainsi toujours de lui vainqueur,
Et, toute contre moi demain abandonnée,
Puisses-tu voir enfin ta destinée !

Philippe CHABANEIX

Poème publié dans la *Revue hebdomadaire* du 5 février 1927
N° 6 – 36^{ème} année – page 88